

Objet : Adhésion de l'EIVP à l'association Forum Campus France

Séance du Conseil d'administration du 20 octobre 2016

Délibération affichée au siège de la Régie le

Et transmise au représentant de l'Etat le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20161020-DCA2016055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2016

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et, notamment, leur article 18,

Vu la délibération n° 2008-056 du 19 décembre 2008 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

Article 1^{er} : L'adhésion de l'EIVP au Forum Campus France, animé par l'Agence Campus France, établissement public industriel et commercial de l'Etat, ayant son siège 28 rue de la Grange aux Belles à Paris 10^{ème} arrondissement, est approuvée.

Article 2 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer le contrat d'adhésion à Forum Campus France.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2016 et suivants.